



SuisseEnergie
pour les communes

Région-
Énergie

Échange d'expériences Région-Energie

Lausanne, le 12 mai 2022

Outil de travail pour élaborer un bilan énergétique et climatique (1/2)

- Disponible dès mai 2021
- Soutien ciblé pour l'élaboration de:
 1. **Bilan** énergétique et climatique
 2. Principes directeurs avec **objectifs quantitatifs et qualitatifs**, y compris **courbe de décroissance**
 3. Déduction de **mesures**
 4. Monitoring
- S'appuyer sur les objectifs et les principes directeurs de la société à 2000 watts
- Intégration des outils déjà existants, accessibles gratuitement

25.05.2021



Aide à l'élaboration d'un bilan, de principes directeurs et de mesures

Bilan énergétique et climatique

Dans le cadre du programme Région-Energie, les Régions-Energie dressent un bilan énergétique et climatique couvrant tout le périmètre de l'organisme de projet et établissent des principes directeurs découlant de ce bilan, comportant des objectifs qualitatifs et quantitatifs (réduction des émissions de gaz à effet de serre) et des mesures appropriées. Le présent document a pour but d'aider les Régions-Energie à élaborer ces données de base stratégiques. Chacune des étapes suivantes y est présentée:

1. Élaboration du **bilan énergétique et climatique** à l'aide d'outils et de données de base
2. Élaboration de principes directeurs, avec objectifs qualitatifs et quantitatifs, dont la trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre
3. Déduction de **mesures** appropriées et d'indicateurs mesurables
4. **Monitoring** raisonnable des mesures définies dans le cadre des réductions d'émissions de gaz à effet de serre

Annexe: exemples d'**objectifs**, de **mesures** et d'**indicateurs**

Le présent document d'aide est également axé sur les objectifs de la Société à 2000 watts et prend pour référence les données de base actuelles (accessibles et consultables gratuitement), à savoir:

- Principes directeurs pour une Société à 2000 watts: guide de prise en compte des objectifs énergétiques et climatiques par une approche standardisée
- Calculateur énergie et climat: aperçu des données contenues dans le calculateur, avec lien de téléchargement de divers documents d'aide
- [Modèle de charte](#): engagement envers les objectifs et les principes d'action de la Société à 2000 watts comme modèle pour les communes et les régions

Outil de travail pour élaborer un bilan énergétique et climatique (2/2)

- **Répondre** aux questions suivantes dans l’outil de travail:
 - Pourquoi établir un bilan?*
 - Quels outils sont à disposition?
 - Que contiennent les principes directeurs? À quoi ressemble une courbe de décroissance?
 - Comment élaborer un plan de mesures judicieux?
 - Quels indicateurs sont importants?
 - Comment un monitoring efficace doit-il être présenté?
 - ...
- Descriptions d'**exemples** d'interventions
- * Critères pour la participation au programme de soutien Région-Energie

A télécharger:

[Outil de travail version courte](#)

[Outil de travail version longue](#)

[Calculateur énergie et climat](#)

Extrait: exemples d'objectifs, de mesures et d'indicateurs

Objectifs principaux	Objectifs quantitatifs	Objectifs qualitatifs	Mesures	Indicateurs
<p>Développement durable</p> <p>Émissions grises</p>	<p>Dans l'ensemble: réduction des besoins en énergie par tête et part croissante des énergies renouvelables.</p> <p>Par exemple:</p> <p>Bilan et réduction de l'énergie grise dans le cadre de projets de construction publics et privés → d'ici 2030: X projets de construction pour lesquels un bilan de l'énergie grise a été dressé → d'ici 2050: X% de bâtiments ayant fait l'objet d'un bilan répondent aux exigences de construction pour la Société à 2000 watts</p>	<p>La prise en compte des aspects économiques et de développement durable du cycle de vie en matière d'énergie et de climat, dans le domaine du bâtiment, s'inscrit comme un principe fondamental.</p> <p>Dans les projets de construction publics comme privés, la marge de manœuvre en matière de réduction d'énergie grise est exploitée.</p> <p>Chaque fois que cela s'avère possible, le bâti est assaini plutôt que reconstruit.</p>	<p>1^{re} année du projet: Dans le cadre de projets de construction privés, des conditions-cadres de construction durable sont intégrées aux règlements communaux sur les zones et les constructions, puis mises en place. La région en élabore les grandes lignes et met des modèles à disposition des communes.</p> <p>2^e année du projet: Dans le cadre de projets de construction publics, des critères d'attribution pour la construction durable et la réduction d'énergie grise sont définis puis mis en place. La région fournit des informations de base et encourage les échanges d'expériences.</p>	<p>Réduction de l'énergie grise dans les projets de construction de la région (kWh/projet ou kWh/m³ de substance bâtie).</p> <p>Nombre de bâtiments de la région qui répondent aux exigences de construction pour la Société à 2000 watts.</p> <p>Taux d'assainissement des bâtiments dans la région.</p>



Des questions?